



Argent héritage bloqué sur un compte

Par **nais73**, le **17/05/2017** à **09:51**

Bonjour,

J'aimerais avoir vos conseils, etc., svp.

Mon conjoint sait, depuis qu'il est petit, qu'à ses 21 ans il touchera des sous de son arrière-grand-père, qui était bloqué sur un compte jusque là. Il a 23 ans et il s'est dit qu'il aimerait enfin les avoir. Seulement, tous les renseignements de la banque où sont les sous, c'est sa mère qui les a et il ne s'entend pas du tout avec, donc sa mère ne veut absolument pas lui donner. Comment se fait-il que ce soit elle qui ai ces renseignements alors que c'est bien pour lui ? et comment faire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **17/05/2017** à **11:40**

Bonjour,

Déjà, sait-il quel est le notaire qui a traité le dossier de succession de son grand-père ? Si oui, qu'il s'adresse à ce notaire pour avoir les informations. A défaut, il doit saisir le juge du tribunal pour restitution de biens lui appartenant.

Par **nais73**, le **17/05/2017** à **12:40**

Non il n'a aucunes informations! C'est malheureusement ça le problème ..

Par **Tisuisse**, le **17/05/2017** à **17:29**

Alors, se renseigner auprès de la Chambre Départementale des notaires qui pourra faire une enquête pour savoir quel est le notaire qui, à l'époque du décès, s'est occupé de cette succession.